



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2022 :

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 15'000.- TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la formation des usagers

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 1^{er} mars 2022 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Monsieur le Municipal Nicolas Ray (Monsieur Muffat également présent pour préavis 01/2022) puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Schweizer et Monsieur Ray pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements c'est une demande de crédit complémentaire.

Budget : Le montant total du préavis résulte de l'addition des mesures envisagées soit : A audit et labélisation, B Formation des utilisateurs et C sauvegarde.

Modalités de financement : A intégrer au budget 2022

Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié. **Par contre la commission des finances rend attentif le conseil sur le fait que l'acceptation du préavis entraînera des coûts supplémentaires, intégré au budget suivant, pour la labélisation qui doit être reconduite tous les 2 ans.**

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 03/2022 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 02/2022 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 15'000. -- TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la formation des usagers.
2. D'accorder à la municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 15'000.--.

Arzier-Le Muids, le 18 mars 2022

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,
excusé

Frédéric GUILLOUD
Rapporteur

Didier HERMANN,

Antonio ZANCHIELLO

Pascal VOUTAT